

JUSTICE 2024

Plus jamais de sœurs disparues et assassinées!

**Femmes, filles et personnes de
diverses identités de genre
autochtones disparues et
assassinées**

Cahier de la participante

Ressources pour obtenir de l'information et du soutien

En anglais, au Canada :

- Ligne d'écoute nationale, sans frais, tous les jours, 24 heures sur 24, offrant une aide immédiate aux personnes touchées par la disparition ou l'assassinat de femmes et de filles autochtones : 1 844 413-6649
- Native Women's Association of Canada: <https://nwac.ca/>
- Pauktuutit: Inuit Women of Canada: <https://pauktuutit.ca/>
- Women of the Métis Nation: <https://metiswomen.org/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls/>
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls: <https://www.mmiwg-ffada.ca/>

En français, au Canada:

- Ligne d'écoute nationale sans frais, accessible tous les jours, 24 heures sur 24, offrant de l'aide immédiate aux personnes touchées par la disparition ou l'assassinat de femmes et de filles autochtones : 1 844 413-6649
- Femmes autochtones du Québec: <https://faq-qnw.org/>
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

Aux États-Unis :

- The U.S. Department of the Interior: <https://www.bia.gov/service/mmu/missing-and-murdered-indigenous-people-crisis>
- Native Hope: <https://www.nativehope.org/missing-and-murdered-indigenous-women-mmiw>
- Missing and Murdered Indigenous Women USA: <https://mmiwusa.org/> or contact@mmiwusa.org
- Stronghearts Native Helpline: 1 844 762-8483 ou <https://www.Strongheartshelpline.org>
- Victim Connect Hotline: 1-855-4-VICTIM (484-2846)
- National Domestic Violence Hotline: 1-800-799-SAFE (7233); TTY: 1-800-787-3224

Bureau du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

La crise continue des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones me préoccupe énormément. Par conséquent, je demande au gouvernement du Canada :

- De créer sur-le-champ un système national d'alerte robe rouge pour informer le public dès qu'une femme, fille ou personne bispirituelle autochtone est portée disparue.
- De publier, sans plus tarder, un échéancier pour l'application de son Plan d'action national comprenant des étapes mesurables et des coûts pour accélérer la mise en œuvre des appels à la justice lancés dans le rapport définitif de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- D'entreprendre en priorité, et de financer adéquatement, en collaboration avec le gouvernement du Manitoba, une fouille des sites afin de retourner les restes de Mercedes Myran et Morgan Harris de la Première Nation de Long Plain, et ceux de Mashkode Bizhiki'ikwe, à leurs proches sans plus tarder.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette affaire et attendons votre réponse avec impatience.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Résolution E3 du Congrès national d'orientation de 2019 du Syndicat des Métallos

Femmes autochtones disparues et assassinées

ATTENDU QU'au Canada, les femmes et les filles autochtones sont quatre fois plus susceptibles d'être assassinées que les femmes et les filles non autochtones;

ATTENDU QUE l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées présentera son rapport final au gouvernement fédéral le 30 avril 2019;

ATTENDU QUE depuis l'entrée au pouvoir du gouvernement libéral de Justin Trudeau en novembre 2015, 125 autres femmes et filles autochtones sont disparues ou ont été assassinées.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Syndicat des Métallos collabore avec des organisations de femmes autochtones et d'autres groupes communautaires à faire pression sur le gouvernement pour qu'il donne suite aux recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et qu'il prenne diverses mesures visant à mettre fin à la pandémie de violence;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le Syndicat des Métallos encourage tous ses membres, représentants et responsables à respecter le principe qui consiste à traiter toutes les femmes et toutes les personnes avec respect et dignité, au travail ou en dehors du travail.

Soumise par les sections locales 838, 1998, 2251, 2724, 4120, 4610, 7493, 8748, 8794

Agir contre la violence fondée sur le genre au nom des femmes autochtones disparues et assassinées :

Ce que les Métallos peuvent faire au sujet des camps temporaires et des lieux de travail permanents éloignés

Dans le cadre de son engagement à être l'allié des peuples autochtones, le Syndicat des Métallos a communiqué avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) afin de déterminer comment il peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations de l'enquête nationale. L'AFAC a demandé au syndicat d'établir le rôle qu'il peut jouer à l'égard des «camps d'hommes» et de faire participer ses membres, ses représentants et ses dirigeants à des actions appropriées visant à accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones.

Les «camps d'hommes» sont des camps temporaires qui hébergent principalement des employés masculins affectés à la construction de chantiers de projets de mise en valeur des ressources.

La vie dans les camps est caractérisée par de longues heures, des salaires élevés, l'isolement social et géographique, et une culture de travail hypermasculine où la violence physique et la misogynie sont considérées comme «normales». Les camps de travailleurs accueillent principalement de jeunes hommes non autochtones qui sont éloignés de leurs localités d'origine, qui n'ont aucun lien avec les communautés autochtones près du chantier ni aucune compréhension de leurs cultures. Cette situation encourage des comportements «libres de toute responsabilité» chez les travailleurs des camps qui se rendent dans les communautés voisines pour «décompresser».

Plusieurs projets de recherches ont noté une corrélation entre l'arrivée des camps et une augmentation de la violence fondée sur le genre¹, laquelle peut prendre la forme d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel accru et de propositions que font les hommes aux femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail, ainsi que d'une hausse subite du commerce du sexe dans les communautés touchées.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a recueilli de nombreuses preuves voulant que les camps temporaires soient associés à des taux de violence plus élevés contre les femmes autochtones aux camps et dans les

¹ "Indigenous Communities and Industrial Camps", February 2017, Firelight Group with Lake Babine Nation and Nak'azdii Whut'en, https://firelight.ca/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017_FINAL.pdf.

localités avoisinantes². L'enquête a recommandé à l'industrie, au gouvernement, aux fournisseurs de services et aux autres parties concernées :

- De tenir compte de la sûreté et de la sécurité de toutes les femmes, filles et personnes 2SLGBTQQIA autochtones (bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, en questionnement, intersexes et asexuelles) à toutes les étapes de la mise en valeur, et de veiller à ce qu'elles en profitent équitablement.
- D'atténuer les risques repérés dans le cadre de ces évaluations avant l'approbation du projet.
- D'inclure des dispositions dans les ententes sur les répercussions et les avantages garantissant que les femmes et les filles tireront équitablement profit d'un projet.
- De reconnaître les demandes accrues liées à l'infrastructure sociale, notamment les services de police, les services sociaux et les services de santé.

Compte tenu des industries où notre syndicat recrute, il est moins susceptible que d'autres syndicats de représenter des travailleurs engagés dans la construction de chantiers de tels projets. Une fois la construction terminée, c'est une autre histoire. Notre syndicat représente effectivement des membres à de nombreux chantiers permanents éloignés exécutant des opérations minières, de fonte ou de transformation diverses. Certains de ces chantiers fonctionnent avec service de navette aérienne, mais les travailleurs ont des emplois stables et continus, et l'entreprise peut aussi délibérément les recruter dans des communautés autochtones à proximité.

Cependant, même des lieux de travail permanents peuvent être sujets à la violence fondée sur le genre³. Les travailleurs sont loin de leur domicile, de leur famille et d'autres structures qui guident habituellement leur comportement. Il peut arriver que les employeurs ne fournissent pas des installations d'hygiène et de couchage sécuritaires et privées et il se peut qu'ils n'établissent ni n'appliquent des codes de conduite qui préviennent le harcèlement sexuel et la violence sexuelle. De plus, les sites peuvent accueillir des sous-traitants et d'autres travailleurs plus itinérants qui effectuent des réparations et de l'entretien ou agrandissent des installations, qui peuvent adopter un comportement de prédation sexuelle sur le site et hors site.

² «Réflexion approfondie : Projets d'extraction de ressources et violence à l'égard des femmes autochtones», *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, juin 2019, pages 642-653.

³ Moodie, Sue, Aja Mason, et Lois Moorcroft. Mai 2021. *Never Until Now: Indigenous and Racialized Women's Experiences Working in Yukon and Northern British Columbia Mine Camps*. Watson Lake, YT: Liard Aboriginal Women's Society. (PDF) <http://www.liardaboriginalwomen.ca/index.php/never-until-now-laws-mining-report/file> (Disponible en anglais seulement)

Et le Syndicat des Métallos représente également des travailleurs dans d'autres industries qui voyagent et travaillent, loin de chez eux, dans des régions éloignées près de communautés autochtones, et/ou dans des équipes mixtes dans des endroits isolés

Voici ce que notre syndicat peut faire pour contribuer à mettre fin à la violence associée aux camps temporaires :

- Informer les dirigeants, les représentants, les recruteurs et les membres des problèmes actuels liés aux camps temporaires et aux lieux de travail permanents et leur demander d'encourager toute la main-d'œuvre à faire preuve de comportements sécuritaires et respectueux. Fournir de l'information sous forme de fiches de renseignements et d'articles dans des publications syndicales, ou en inclure dans les cours syndicaux pertinents.
- Lorsque le gouvernement ou l'industrie demande notre opinion concernant les projets de mise en valeur des ressources, demander à ce que ces derniers soient conçus et développés en gardant à l'esprit la sécurité des femmes et des filles autochtones, ainsi que des travailleuses. Faire référence aux recommandations de l'enquête nationale. Demander à ce que les femmes autochtones des communautés concernées participent aux consultations et à la prise de décisions, dès le début.
- Exercer des pressions sur les gouvernements afin qu'ils conçoivent des stratégies efficaces visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre et augmentent le financement destiné aux services sociaux et à l'infrastructure communautaire administrés par les Autochtones.
- Insister pour que les employeurs assument leurs responsabilités et créent des lieux de travail sains et sécuritaires.
- Là où des travailleurs sont susceptibles d'acheter des services de travailleuses du sexe, prôner le fait qu'à titre de travailleuses, les travailleuses méritent une rémunération équitable, le respect et un environnement de travail exempt de violence, sans égard à leur occupation.
- Continuer de promouvoir les cours de formation syndicale intitulés *Le Syndicat sur l'île de la Tortue* et *Soyez plus qu'un simple témoin*.

En étant attentifs et sensibles aux risques de violence accrue contre les femmes et les filles autochtones, les représentants, les dirigeants des sections locales et les comités de négociation des Métallos peuvent prendre des mesures proactives afin d'accroître la sécurité dans les localités où nous vivons et travaillons.

Annexe A

Recommandations textuelles de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

13.1 Nous demandons à toutes les industries d'extraction et d'exploitation des ressources de tenir compte de la sécurité et de la protection des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, ainsi que du partage équitable, avec elles, des avantages découlant de l'exploitation des ressources, à toutes les étapes de planification, d'évaluation, de mise en œuvre, de gestion et de surveillance de projets.

13.2 Nous demandons à tous les gouvernements et organismes chargés d'évaluer, d'approuver ou de surveiller des projets d'exploitation de soumettre toutes les propositions de projet à des évaluations des répercussions socioéconomiques fondées sur le genre dans le cadre du processus décisionnel et du suivi continu des projets. Pour être approuvées, les propositions de projet doivent comprendre des dispositions et des plans d'atténuation des risques relevés dans les évaluations des répercussions.

13.3 Nous demandons à toutes les parties à la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages liés aux projets d'inclure des dispositions relatives aux répercussions des projets sur la sécurité et la sûreté des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Les ententes doivent également comporter des dispositions pour faire en sorte que les projets profitent équitablement aux femmes et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.

13.4 Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de financer des enquêtes et des recherches supplémentaires afin de mieux comprendre le lien entre l'extraction des ressources, et d'autres projets d'exploitation, et la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. À tout le moins, nous soutenons les femmes et les dirigeants autochtones qui exigent la tenue d'une enquête publique sur la violence sexuelle et le racisme qui se produisent sur les sites des projets hydroélectriques dans le Nord du Manitoba.

13.5 Nous demandons aux industries d'extraction et d'exploitation des ressources, de même qu'à tous les gouvernements et fournisseurs de services, de prévoir et de reconnaître la demande accrue en matière d'infrastructures sociales attribuables aux projets d'extraction et d'exploitation des ressources, et la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation dans le cadre du processus de planification et d'approbation. Il faut élargir les infrastructures sociales et renforcer la capacité de prestation de services afin de répondre aux besoins prévus des communautés hôtes avant le début des projets. Il faut, notamment, s'assurer que les services de police, les services sociaux et les services de santé disposent du personnel et des ressources nécessaires.

Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, juin 2019, page 221.

Appels à la justice pour les FF2EAAD :

Ce que les Métallos peuvent faire

Les Métallos et l'ensemble de la population canadienne peuvent appuyer les « Appels à la justice » de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées :

- ✓ Dénoncer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELBGTQIA+ autochtones.
- ✓ Apprendre la véritable histoire du Canada et l'histoire des Autochtones. Célébrer l'histoire, les cultures, la fierté et la diversité des peuples autochtones. Reconnaître la terre sur laquelle on vit et son importance historique et actuelle pour les communautés autochtones locales.
- ✓ Assurer, favoriser et promouvoir la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones en reconnaissant et en respectant ces personnes et leur droit à l'autodétermination de leurs propres solutions.
- ✓ Tenir tous les gouvernements responsables de la mise en œuvre des appels à la justice décrits dans le rapport final, notamment les suivants :
 - S'assurer immédiatement que les Autochtones ont accès à des logements sécuritaires, à de l'eau potable et à une nourriture adéquate.
 - Supprimer les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* qui ont rompu les liens des femmes avec leurs communautés et les ont privées de l'accès à leurs droits et avantages sociaux.
 - Fournir des programmes de guérison et des soutiens continus et accessibles à tous les enfants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées et aux membres de leurs familles.
 - Mettre en œuvre un plan d'action national afin d'éliminer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones et de leur donner, entre autres, un accès équitable aux droits fondamentaux comme l'emploi, le logement et l'éducation.
 - Reconnaître l'autodétermination des peuples autochtones en matière de protection de l'enfance et faire cesser la prise en charge des enfants fondée sur la pauvreté et les préjugés culturels.
 - Veiller à ce que les membres des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues ou assassinées puissent prendre soin des enfants de ces dernières dans leurs communautés.

- Faire en sorte que les projets de développement minier tiennent compte de la santé et de la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELBGTQIA+ autochtones, et qu'elles aient droit à une part équitable des avantages du développement.

Pour plus d'information sur le Rapport final de l'Enquête nationale, allez à metallo.ca/ressources/enquete-nationale-sur-les-femmes-les-filles-et-les-personnes-2elgbtqia-autochtones/ ou www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report.

